



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 05 - DECEMBRE 2018

PUBLIÉ LE 7 DECEMBRE 2018

DIRECCTE

- UD 11

PREFECTURE

- CABINET/SSI

SOMMAIRE

DIRECCTE

UD 11

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 831 006 135 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail – M. Fabrice MAYOUSSIER - Organisme « Autour de l'Arbre » à FLOURE.....1

PREFECTURE

CABINET/SSI

Arrêté préfectoral n° CAB-SSI-2018-232 portant mesures de prévention contre les risques de troubles à l'ordre public.....3



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI D'OCCITANIE

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'AUDE

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 831 006 135
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1
du code du travail**

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L. 7231-1 à L. 7234-1 du code du travail et les décrets pris pour leur application ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 septembre 2018 confiant l'intérim de l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la DIRECCTE Occitanie à Madame Marie-Noëlle BALLARIN ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2018 portant subdélégation de signature de Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie, à Madame Marie-Noëlle BALLARIN, Responsable par intérim de l'Unité Départementale de l'Aude de la DIRECCTE Occitanie ;

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Aude - le 4 décembre 2018 par Monsieur Fabrice MAYOUSSIER en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme AUTOUR DE L'ARBRE dont l'établissement principal est situé 1 rue des vignes 11800 FLOURE et enregistré sous le N° SAP 831 006 135 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à CARCASSONNE, le 5 décembre 2018

P/la responsable de l'Unité Départementale de l'Aude
de la DIRECCTE Occitanie par intérim,
La directrice adjointe



Monique VIDAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AUDE

Préfecture
Cabinet du préfet
Service de la Sécurité Intérieure

*Arrêté préfectoral CAB-SSI-2018-232
portant mesures de prévention contre les risques de troubles à l'ordre public*

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2215-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2017-150 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret n° 2015-799 du 1^{er} juillet 2015 relatif aux produits et équipement à risques ;

Vu le décret du 24 février 2017 nommant Alain THIRION Préfet de l'Aude ;

Vu les arrêtés des 31 mai 2010 modifiés et 25 février 2011 portant diverses dispositions relatives aux produits explosifs ;

Considérant que dans le contexte actuel de menace terroriste et de la mise en oeuvre des mesures du plan Vigipirate, les forces de sécurité intérieure sont mobilisées pour assurer la sécurisation générale du département de l'Aude, ainsi que la sécurisation des manifestations liées au mouvement national dit des « gilets jaunes »;

Considérant les risques liés à l'utilisation des pétards, fusées, articles pyrotechniques et artifices de divertissement susceptibles d'engendrer des accidents corporels, des blessures graves, des dégradations matérielles et des nuisances sonores, mais également d'être utilisés à des fins malveillantes ;

Considérant que des bidons de carburant peuvent être utilisés au cours de manifestations festives et revendicatives pour provoquer des incendies de biens mobiliers voire immobiliers privés et publics ;

Considérant les risques avérés d'utilisation de produits chimiques et corrosifs (agents tensioactifs type détergents et produits d'entretien, acides, chlorydrique, sulfurique et phosphorique etc...), caustiques et alcools industriels contre les personnes, et en particulier les représentants des forces de l'ordre, et des biens privés et

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Téléphone : 04.68.10.27.00 - Télécopie : 04.68.72.32.98

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/prefecture.aude>

publics ;

Considérant qu'il existe des risques avérés et suite aux premiers faits constatés lors de précédentes journées de mobilisation « des gilets jaunes », d'utilisation par des individus isolés, ou en réunion, de pétards, d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, principalement ceux conçus pour être lancés par mortier, contre les forces de l'ordre, ainsi que contre les biens, en particuliers les véhicules et les biens publics ;

Considérant la nécessité d'assurer, dans ces circonstances, la sécurité des personnes et des biens par des mesures adaptées à la gravité des risques ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de réglementer la vente, le transport, la détention et l'usage de ces catégories de produits et de contenants pour éviter les troubles à l'ordre public durant des journées de mobilisation nationale des 8 et 9 décembre 2018 ;

SUR la proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Aude ;

ARRETE

Article 1^{er}. : Toute cession, achat, vente, détention, transport et usage des catégories de produits et de contenants susvisés sont réglementés conformément aux dispositions du présent arrêté qui s'ajoutent aux dispositions en vigueur au plan national.

Article 2. : La cession, l'achat, la vente au détail, le transport et l'usage de tous carburants, combustibles chimiques, produits corrosifs, acides et caustiques et alcools industriels sous forme liquide, en gel ou en poudre, par jerricans, bidons ou tous récipients divers et portables sont interdits sur tout le territoire du département de l'Aude **du vendredi 07 décembre 2018, à partir de 18h00, jusqu'au lundi 10 décembre 2018 à 08h00.**

Cette interdiction ne s'applique pas aux professionnels justifiant d'une activité rendant nécessaire l'utilisation des consommables susvisés. Pour bénéficier de cette dérogation, les professionnels devront présenter un justificatif de leur activité professionnelle (notamment carte professionnelle, Kbis, attestation de l'INSEE.

Article 3. : En dehors des spectacles pyrotechniques tels que définies à l'article 2 du décret n°2010-580 du 31 mai 2010 et des feux d'artifices non classés « spectacle pyrotechnique » mais commandés par des communes ou des personnes de droit public, toute cession, achat, vente, transport, détention et usage des pétards, des articles pyrotechniques et des artifices de divertissement, quelle qu'en soit la catégorie, est interdite **du vendredi 07 décembre 2018, à partir de 18h00, au lundi 10 décembre 2018 à 08h00 :**

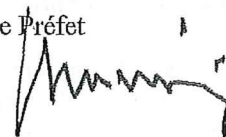
- sur l'espace public ou en direction de l'espace public ;
- dans les lieux de grands rassemblements de personnes, ainsi qu'à leurs abords immédiats ;
- dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

Article 4. : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours administratif auprès du préfet de l'Aude ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier.

Article 5 : La sous-préfète directrice de cabinet, le colonel commandant du groupement de gendarmerie et le directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les autres autorités de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Carcassonne, le 6 décembre 2018

Le Préfet



Alain THIRION

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Téléphone : 04.68.10.27.00 - Télécopie : 04.68.72.32.98

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/prefecture.aude>